

29 - Acquisition à M. Eric TRIMAILLE - Alignement 9, chemin de Serre

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : Le chemin d'accès de la propriété de M. Eric TRIMAILLE sise 9, chemin de Serre est touchée par l'emplacement réservé n° 96 inscrit au PLU en vue de l'élargissement du chemin de Serre.

La Ville de Besançon a décidé d'engager des travaux qui nécessitent l'acquisition d'une surface de terrain de 44 m².

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 26 février 2014 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du m² de terrain classé en zone UP du PLU. Cette estimation en date du 17 mars 2014 a fixé à 45 €/m² le prix du terrain concerné.

Les négociations engagées permettent aujourd'hui de finaliser une transaction foncière selon les modalités suivantes :

- M. Eric TRIMAILLE cède à la commune les parcelles cadastrées section NO n° 57 et NO n° 209 au prix de 1 980 € (44 m² x 45 €/m²),
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 1 980 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501. 30100.

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.